

Pro Natura agrandit son territoire

► Douze hectares de forêt situés face au Moulin-Jeannotat, côté français,

viennent de passer entre les mains de Pro Natura.

► Cette nouvelle acquisition, qui devrait être suivie bientôt par d'autres, permettra d'agrandir la Réserve naturelle de Clairbief et de mener des projets-pilotes.

► Interdit de chasse, ce territoire restera fréquenté par les pêcheurs de la Franco-Suisse, association qui poursuit les mêmes buts que l'organisation de protection de la nature.

Pro Natura, qui se bat pour la sauvegarde du Doubs, possède désormais sa portion de rivière: 1458 mètres exactement – pour moitié de sa largeur – situés face au Moulin-Jeannotat, côté français. «C'est une première pour nous, se réjouit Lucienne Merguin Rossé, de Pro Natura Jura. En Suisse, on ne peut pas acheter les cours d'eau!»

L'organisation de protection de la nature a acquis ces quelque douze hectares, constitués de forêt relativement escarpée

et courue par les chamois, pour la somme de 120 000 francs.

Grand potentiel des côtes du Doubs

Cette transaction fait partie d'une stratégie d'agrandissement des réserves, explique la chargée d'affaires: «Depuis une dizaine d'années, nous

sommes très actifs en matière d'acquisition de bien-fonds qui sont ensuite, en principe, soustraits à l'exploitation humaine. Pour nous, les côtes du Doubs présentent le plus grand potentiel de réensauvagement.»

Si Pro Natura a acquis cette parcelle française, ce n'est pas par hasard: c'est qu'elle est

voisine de sa réserve naturelle de Clairbief (15 hectares), sise sur la commune de Soubey. Mais, nous apprend Lucienne Merguin Rossé, cette acquisition ne sera pas la dernière dans cette zone: «Il y en aura beaucoup d'autres, nous avons des perspectives tant côté jurassien que français. Le but est d'agrandir cette réser-

ve, en acquérant soit des forêts, soit des terres agricoles même si, pour l'instant, c'est plus difficile.»

Élargir son périmètre permet à Pro Natura de «mener une gestion qui favorise la biodiversité, de donner plus d'espace et de garantir des lieux de tranquillité à la faune, qui est vraiment sous pression, que cela soit par la chasse, le tourisme, les motos, les VTT, la gestion forestière», précise la responsable.

Inaccessibles aux forestiers, les douze hectares nouvellement acquis seront interdits aux chasseurs. «En France, le propriétaire décide s'il veut autoriser, ou non, la chasse, se réjouit notre interlocutrice, qui se désole que «le canton du Jura refuse toujours – pour l'instant – de renoncer à toute chasse dans ses réserves naturelles».

Pêcheurs: une longue collaboration

Si les chasseurs sont banis, les pêcheurs pourront toujours lancer leurs hameçons sur ce secteur de rivière. La Franco-Suisse, l'association qui gère 27 kilomètres des gorges du Doubs, a obtenu de louer le droit de pêche associé à ces 1,5 km de rive. «Nous avons d'excellentes relations avec ces pêcheurs. Depuis

plus de quinze ans, nous avons beaucoup travaillé ensemble pour la protection du Doubs, la sauvegarde de l'apron par exemple», explique Lucienne Merguin Rossé, séduite par leur approche et par leur organisation basée sur des garde-faune professionnels.

Christian Triboulet, président de la Franco-Suisse, apprécie ce transfert de droit de pêche: «Cette petite bande de terre que nous partageons désormais peut nous aider à aller plus loin sur la qualité de l'eau et la protection du Doubs, engager des actions dans le terrain.»

Projets-pilotes à initier

Par ailleurs, estime-t-il, avec ce rapprochement, les nouveaux partenaires «seront encore plus soudés» dès lors qu'il s'agira de défendre la cause du Doubs devant les instances administratives des deux pays.

Le site acquis par Pro Natura sera le cadre de projets-pilotes de revitalisation, que Céline Barrelet, chargée de projet, initiera. «Par de petits aménagements, nous pouvons avoir un impact important pour améliorer l'écosystème», note Lucienne Merguin Rossé.

VÉRONIQUE ERARD-GUENOT

Une vingtaine d'activités durant l'année 2020

Le Groupe d'alpinistes des Franches-Montagnes (GAFM) ne pourra certainement pas tenir son assemblée générale en raison de la pandémie. C'est pourquoi son président Gérard Chagnat s'est penché sur 2020 dans un document adressé aux membres et amis de la société.

«Cette année, avec cette situation compliquée, nous a certes contrariés et empêchés de vivre une pleine saison de courses et de rencontres, mais je relève tout de même 19 acti-

vités», écrit-il. Parmi celles-ci: 6 marches, 2 courses à skis, 3 sorties alpines, 2 sorties d'escalade et 4 tours à vélo.

Les jeunes investis

Mais le plus remarquable depuis quelques années et plus particulièrement en 2020 pour Gérard Chagnat, c'est le développement des activités d'alpinisme par une équipe de jeunes: «Nous désirons croire à ce renouveau, qui assurera la pérennité de notre petite société.»

KBR

Interventions lourdes en forêt dénoncées

À plusieurs reprises ces dernières années, Pro Natura Jura est intervenu auprès du service cantonal des forêts pour pointer du doigt l'exploitation forestière intensive dans certains secteurs de la réserve naturelle du Doubs. «Certaines entreprises font des dégâts énormes et ignorent la protection, estime Lucienne Merguin Rossé. C'est comme si la réserve naturelle n'existait pas. Mais on ne peut pas abattre dans ces zones sensibles comme n'importe où ailleurs. Encore tout récemment, nous avons dénoncé une intervention lourde qui a conduit à la destruction de berges boisées.»

Pro Natura a accompagné ledit service dans le terrain pour constater les dégâts. «L'entreprise s'est engagée à remettre la berge en état», indique Mélanie Oriet, responsable du Domaine forêts et dangers naturels à l'Office cantonal de l'envi-

ronnement. Par ailleurs, poursuit-elle, un travail de sensibilisation régulier est effectué auprès des gardes forestiers: «Nous attirons leur attention afin qu'ils planifient des interventions plus légères dans les zones sensibles du périmètre de la réserve naturelle, qu'ils se focalisent sur les arbres les plus dangereux.»

Des pesées d'intérêts


Pour l'État, l'enjeu consiste à trouver un compromis entre les intérêts des défenseurs de la nature et les propriétaires privés. «Le curseur n'est pas toujours mis à la même place. Les propriétaires, rappelle Mélanie Oriet, sont soucieux de sécuriser certains chemins situés aux abords immédiats de la rivière, où se trouvent justement beaucoup de frênes secs, menaçants. Il y a également des pesées d'intérêts à effectuer pour contenir l'épi-

démie de bostryche et épargner les forêts protectrices.»

Selon Pro Natura, le canton ne donne pas un cadre suffisant à l'exploitation forestière, notamment dans des zones sensibles, comme dans la réserve naturelle du Doubs. Ce que réfute Mélanie Oriet: «Je ne peux pas cautionner ce point de vue. Les autorisations de coupe, prévues dans la réserve, sont toujours validées par notre service. Mais nous ne pouvons pas non plus mettre un fonctionnaire derrière chaque entreprise. Les gardes forestiers sont chargés de veiller à ce que l'abattage soit réalisé dans le respect de la loi et des règles. On ne peut pas non plus demander aux bûcherons de débarder avec le cheval, ou alors il faudrait les aider davantage. À l'heure où les propriétaires sont plombés par la perte de rentabilité, ce ne serait pas réaliste.»

VEG

Publicité




EUROMILLIONS
JACKPOT GRANDIOSE

CE SOIR

228
MILLIONS

18+



www.loro.ch

* Montant estimé en CHF du Jackpot, non garanti. A partager entre les gagnants du 1er rang. Voir règlement EUROMILLIONS avec SWISS WIN (art. 13).